## **Modularisation**

## Mention Complémentaire Aide à Domicile

## PARCOURS SELON LES TYPES DE CANDIDATS

- 1. Dans le but d'obtenir le diplôme de la M.C.A.D.
  - 1.1. Aucun diplôme dans la filière, aucune expérience en lien direct avec l'activité professionnelle spécifique :
    - → parcours complet
  - 1.2. Aucun diplôme dans la filière, mais une ou des expériences, activités ou formation dans le secteur de l'aide à la personne :
    - → parcours de formation spécifique à partir d'un positionnement
  - 1.3. Pour les titulaires d'un diplôme mentionné à l'annexe VI de l'arrêté du 10 septembre 2004 :
    - → dispense de formation pour les unités acquises annexe 1
    - → parcours de formation spécifique pour l'obtention des unités nécessaires à partir d'un positionnement
  - 1.4. Validation partielle de la MCAD par la VAE
    - → parcours de formation spécifique pour l'obtention des unités manquantes à partir d'un positionnement
- 2. Dans le but d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques -

Les modules s'adressent aux salariés en poste sans formation, aux salariés lors de leur prise de fonction, aux salariés pour un perfectionnement en fonction de l'évolution des personnes prises en charge ou un élargissement de leurs missions :

- 2.1. Compétences professionnelles liées à des tâches ménagères au domicile :
  - → Modules 1, 2 et 3
- 2.2. Compétences professionnelles liées plus spécifiquement à l'aide à la personne à domicile :
  - → Modules 5, 9 au minimum
  - → Modules 5, 8, 9 et 10
- 2.3. Compétences professionnelles liées à l'animation de personnes âgées en structures d'accueil :
  - → Modules 9 et 10
- 2.4. Compténces professionnelles liées à l'aide à la personne en situation de handicap :
  - → Modules 5, 10 et 8 éventuellement selon la nature du handicap

Je souhaite obtenir le diplôme de

## MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE

Durée de formation sans allégement ni dispense :

576 heures en Centre de formation

16 semaines de période de formation en milieu professionnel

Je suis titulaire de	Je devrai effectuer
BEP Carrières sanitaires et sociales	<b>▼</b> U1 + U3 (282 H)
	10 semaines P.F.M.P. (dont 6 au domicile privé individuel)
Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant	U1 + U3 (306 H)
	10 semaines P.F.M.P. (dont 6 au domicile privé individuel)
CAP Petite Enfance	U2 + U3 (soit 387 H)
	+ 16 semaines de P.M.F.P.
BEP Bioservices dominante Agent Technique d'Alimentation	U2 + U3 (soit 387 H)
	+ 16 semaines de P.F.M.P.
CAP Employé Technique de Collectivités	U2 + U3 (soit 387 H)
	16 semaines de P.F.M.P.
CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	U2 + U3 (soit 387 H)
	+ 16 semaines de P.F.M.P.
BEPAgricole option Services aux personnes	U2 + U3 (soit 387 H)
	16 semaines de P.F.M.P.
CAPAgricole Services en milieu rural	U2 + U3 (soit 387 H)
	16 semaines de P.F.M.P.
Diplôme d'auxiliaire de puériculture	U1 + U3 (soit 378 H)
	10 semaines P.F.M.P. (dont 6 au domicile privé individuel)
Certificat d'aide médico-psychologique	U1 + U3 (soit 306 H)
	10 semaines P.F.M.P. (dont 6 au domicile privé individuel)
Titre professionnel d'assistant de vie	U2 + U3 (soit 387 H)
	16 semaines de P.F.M.P.
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	Equivalent